

LA VIE DES SERVICES PUBLICS, QUOI DE NEUF ?

🕒 LA MAIRIE RESTE FERMÉE AU PUBLIC JUSQU'AU 11 MAI

Nous restons joignables au 05.57.34.54.54 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf le jeudi après-midi) ou par courriel à contact@mairie-creon.fr.

🕒 CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS



Le dépôt des dossiers et la remise des cartes d'identité et des passeports ne sont plus assurés jusqu'à nouvel ordre. Pour les personnes dont le rendez-vous a été annulé pendant la période du confinement, nous vous invitons à nous recontacter à la fin de celui-ci pour reprendre rendez-vous.

🕒 LA POSTE

Le bureau de Créon est à nouveau ouvert au public du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

La distribution des courriers et des colis est effectuée une fois par semaine soit le mercredi, soit le jeudi soit le vendredi et peut être adaptée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La plateforme courrier (lieu-dit Pastin la Sauve/Créon) est ouverte une journée de plus par semaine, du mardi au vendredi de 9h à 15h30. Tous les services habituels sont disponibles (envoi de courrier et de colis, vente de produits postaux) à l'exception du produit bancaire. Pour les semaines du 1er et du 8 mai, la plateforme courrier sera ouverte du lundi au jeudi aux mêmes horaires. Les courriers, recommandés et colis en attente doivent être récupérés à cet endroit.

🕒 MARCHÉ HEBDOMADAIRE : RESTONS ATTENTIFS !

Les marchés du mercredi et samedi matin bénéficient d'une dérogation préfectorale jusqu'à la fin du confinement, mais à la condition qu'aucun relâchement ne soit constaté dans la discipline individuelle et collective. Nous vous rappelons de bien vouloir respecter les distances, les barrières, de ne venir qu'à une seule personne par famille, de ne pas toucher les marchandises. L'agent municipal chargée de la surveillance de la voie publique dont nous saluons le retour parmi nous veillera au respect de ces règles et de celles applicables au stationnement des véhicules à proximité de la place de la Prévoté.

🕒 CULTURE : BIBLIOTHEQUE

Depuis le 25 mars, les bibliothécaires du Créonnais continuent de proposer un service culturel hebdomadaire par courriel. La mairie remercie les bibliothécaires d'adoucir la vie quotidienne des Créonnais par la lecture. La réouverture de la bibliothèque à partir du 11 mai est à l'étude.

🕒 ACCUEIL AUTONOMIE (HANDICAP/GRANDE ÂGE)

Les horaires de la Plateforme Accueil Autonomie sont élargis **depuis le 13 mars 2020**. Vous pouvez contacter nos services au **05.56.99.66.99** du lundi au jeudi de 9h à 17h15 et le vendredi de 9h à 16h30. ou accueil-autonomie@girond.fr. Retrouvez toutes les informations détaillées sur le site Internet de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : www.mdph33.fr.

#1799

JEUDI
30 AVRIL 2020

CRÉON
H E B D O
V O T R E H E B D O M A D A I R E D E P R O X I M I T É



Madame, Monsieur,

Nous avons entamé ensemble notre deuxième mois de confinement. Depuis le début de cette période quasi inédite dans notre histoire, les Créonnaises et les Créonnais, à l'image d'une immense majorité de Français, se sont comportés avec civisme et responsabilité. Vous avez supporté avec calme et sang-froid les contraintes que vous imposent une forte limitation de vos déplacements et les entraves apportés à votre vie quotidienne. La loi d'urgence votée le 23 mars 2020 n'a pas autorisé, confinement oblige, les conseils municipaux nouvellement élus le 15 mars à s'installer pour élire le maire et les adjoints. De ce fait le mandat des conseillers et du maire élus en 2014 est prorogé jusqu'à ce qu'un décret pris par le gouvernement mette fin à cette situation transitoire.

Pendant cette période, les élus, anciens comme nouveaux se sont fortement mobilisés, efficacement épaulés par les services municipaux, pour offrir à la population les services essentiels à la vie quotidienne.

Ces mesures vous ont été présentées dans l'édition précédente de Créon hebdo et font l'objet d'une mise à jour régulière sur le site de la ville www.mairie-creon.fr et sur sa page Facebook. Je vous invite à prendre connaissance régulièrement de ces informations qui visent à vous aider, vous rendre service et adoucir ainsi la rigueur des temps que nous traversons.

Une éclaircie se profile à l'horizon du 11 mai. Mais attention, cette date qui s'approche à grands pas et qui marque le début d'un retour très encadré et progressif à une activité normale ne signifie pas la fin des efforts. Tout relâchement dans les règles de vie sociale (distance entre les personnes, gestes barrières), pourrait avoir des conséquences très négatives pour l'ensemble du pays et en particulier dans notre région, actuellement peu infectée par le virus.

Nous devons être plus que jamais responsables et je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous. C'est au nom de ce principe de prudence que je vous informe à regret que Créon Plage et le bal des pompiers ne pourront être organisés et qu'il est fort peu probable que nous soyons en capacité de maintenir dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire nos programmes estivaux (la Piste sous les Étoiles, la fête de la Rosière et du Rosier).

Nous aurons à relever ensemble le défi de la reprise progressive de l'activité scolaire, source d'espoir mais aussi d'inquiétude pour les parents, les professeurs et le personnel communal affecté aux écoles. Nous vous ferons connaître, le moment venu, les modalités précises de la reprise des cours. Nous y travaillons activement avec pour priorité absolue, la préservation de la santé des élèves, des enseignants, et des agents municipaux. Tout sera fait pour que le retour sur les bancs de l'école se passe dans les meilleures conditions. Vous pouvez compter sur l'engagement et le dévouement des élus, de l'ensemble du personnel communal mais aussi des citoyens bénévoles qui ont spontanément proposé d'offrir leur temps et leur énergie pour être à vos côtés, au plus près des plus fragiles, au service de celles et ceux pour qui, ce confinement peut être source de difficultés, ou de souffrance.

Dès que cette mauvaise séquence sera derrière nous, nous nous retrouvons tous ensemble pour ranimer cette vie créonnaise qui fait le charme de notre ville et à laquelle nous sommes tous attachés.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez de nouvelles informations importantes ou une mise à jour de celles que vous connaissez déjà.

Bonne lecture!

Pierre GACHET, maire de Créon

Les masques arrivent !

Vous êtes inquiets et impatients de savoir à quel moment vous pourrez disposer de masques, équipements indispensables pour accompagner la phase de déconfinement.

Le département de la Gironde a passé d'importantes commandes de masques chirurgicaux pour le département dont 2500 pour la commune de Créon qui ont été livrés et entreposés dans un lieu sécurisé.

Cette première dotation est exclusivement réservée aux aides à domicile et au personnel communal en vue de la reprise progressive d'activité annoncée pour le 11 mai.

Parallèlement, le département mettra à disposition de la commune, avant cette date, une dotation de masques gratuits en tissu lavable grand public à raison d'un masque par habitant.

Le maire et la municipalité remercient chaleureusement les élus et les personnels du conseil départemental pour leur contribution déterminante à la protection de tous les habitants de Gironde. La mairie de Créon a pris, pour sa part, la décision d'acquiescer 5 000 masques supplémentaires pour la population et le personnel communal. Ces masques grand public sont conformes à la norme AFNOR, et lavables jusqu'à 50 fois. Ces deux dotations, de la commune et du département, seront mises à disposition gratuitement dans la première quinzaine de mai selon des modalités qui vous seront communiquées en temps utile.

Par ailleurs, à Créon, des personnes, professionnelles ou bénévoles donnent de leur temps pour fabriquer des masques en tissu. La mairie les remercie et salue cette contribution précieuse à la lutte contre la pénurie. Vous pouvez leur apporter votre soutien en leur fournissant de la matière première (tissu, élastique, fil à coudre). Nous invitons toutes les personnes fabriquant des masques, qu'elles soient couturières professionnelles ou bénévoles, à se manifester en mairie afin de promouvoir et de faire connaître toutes ces bonnes volontés que nous soutenons. Elles apportent un complément appréciable à la fourniture de masques par les circuits officiels. Déjà deux contacts pour commander des masques :

- bylorette.couture@aol.fr
- Masques en Créonnais (groupe Facebook)

Il est rappelé que le port de cet équipement ne dispense pas de respecter scrupuleusement les règles de distance et les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres.

Solidaires avec nos aînés.

Les personnes âgées suivies par les services du CCAS continuent de bénéficier des prestations habituelles grâce à l'engagement professionnel des aides à domicile, qui ne s'est pas démenti depuis le début du confinement.

Le 19 avril le ministre de la santé a annoncé sans préavis la possibilité d'autoriser dès le lundi 20 avril, les visites des pensionnaires des EHPAD par leurs familles. L'État laisse aux responsables d'établissements, un délai très bref pour définir, sous leur responsabilité, les mesures sanitaires pour préserver nos aînés des risques de contamination.

La directrice de l'EHPAD la Pelou a souhaité se donner le temps d'organiser cette reprise dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire pour les résidents. Cette position de bon sens est soutenue par la mairie. Pour ces raisons, les visites n'ont pas démarré dès le 20 avril. Une charte des visites a été rédigée pour définir les modalités des rencontres avec les résidents. Il est demandé aux familles de faire preuve de compréhension car il en va de la santé de leur parent(e). En attendant, les échanges par Skype ou WhatsApp se poursuivent les mercredis, jeudis et vendredis.

SOYONS RESPONSABLES AVEC NOS DECHETS !

La collecte des ordures ménagères résiduelles (conteneurs marron), des biodéchets, de tri sélectif (couvercle jaune) et des emballages en verre est assurée à 100% dans les conditions habituelles.

Les 6 déchetteries du SEMOCTOM demeurent fermées jusqu'à nouvel ordre. Les déchetteries privées, exclusivement réservées aux professionnels, sont ouvertes (Ste Eulalie, Bassens, Pompignac et Libourne notamment). Nous rappelons qu'il est formellement interdit de faire brûler vos déchets verts ! Ils doivent être stockés dans votre jardin en attendant la réouverture des déchetteries. Vous pouvez profiter de cette période pour vous adonner à la réalisation de votre propre compost ou "pailler" vos plantes pour éviter l'installation d'herbes indésirables et limiter l'évaporation de l'eau. Pour apprendre à composter et pailler consulter le site :

<http://www.semoctom.com/compostage/>

Pour les personnes confrontées à de réelles difficultés de stockage, les services techniques de la commune pourront, à titre tout à fait exceptionnel, procéder gratuitement à leur enlèvement. Les personnes intéressées sont invitées à se manifester en mairie (0557345454). Les services pourront se rendre sur place afin d'évaluer la situation avant toute décision d'enlèvement. Les demandes non justifiées par une réelle impossibilité de stockage ne seront pas prises en compte.

LA CABANE À PROJETS

L'épicerie solidaire de la Cabane à Projets reste ouverte les mardis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h. L'association propose un accès internet et des impressions des documents pour les élèves de la communauté de communes du Créon-nais : le mardi et vendredi de 9h30 à 12h30 et 14h30 à 18h. Sur rendez-vous en contactant le 05.57.34.42.52 ou contact@lacabaneaprojets.fr. Service gratuit.

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Patrick Tronche poursuit sa mission de conciliateur de justice via son adresse email : patrick.tronche@conciliateurdejustice.fr

SOUTIEN SCOLAIRE POUR LES LYCÉENS ET APPRENTIS

La région Nouvelle-Aquitaine propose un service gratuit d'aide aux devoirs. Sur simple appel au **05.57.57.50.00** du lundi au jeudi de 18h à 21h. Plus de renseignements sur <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/>

JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

La Communauté de Communes du Créonnais propose le Padlet du Service Enfance et Jeunesse : <https://fr.padlet.com/animcreonnais/ou6ux75o2rnr5lre> C'est un outil expérimental créé pour soutenir, accompagner les familles et les enfants pendant la crise sanitaire et les vacances mais il a été aussi créé afin de garder le lien entre les associations du territoire, les professionnels de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la jeunesse et toute la communauté éducative. C'est un outil qui se veut collaboratif et vous pourrez aussi alimenter le site en faisant parvenir les informations que vous souhaiteriez partager à coordinateurenfancejunesse@cc-creonnais.fr

ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES FAMILIALES ET CONJUGALES EN CAS DE DANGER, D'URGENCE

17 Appelez la police/gendarmerie au 17 (24h/24, 7j/7).
114 Les victimes de violences conjugales, et plus largement intrafamiliales, peuvent depuis le mercredi 1er avril alerter police, gendarmerie, SAMU et pompiers par SMS, en envoyant un message au 114.
119 Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger (SNATED).
Besoin de quitter le domicile conjugal Si vous vivez des violences conjugales et que vous souhaitez quitter le domicile conjugal, vous pouvez appeler le 115 (hébergement d'urgence)
3919 « Femmes Violences Information » : numéro d'écoute et d'orientation anonyme et gratuit, accessible du lundi au samedi de 9h à 19h pour les victimes et/ou témoins de violences conjugales.
Viols femmes Information (CFCV) : numéro d'écoute anonyme et gratuit accessible au 080005 95 95 du lundi au vendredi de 10h à 19h.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

L'hôpital Charles Perrens à Bordeaux met à disposition une plateforme téléphonique destinée aux particuliers. Les psychiatres, psychologues et infirmiers sont à votre écoute au **0.800.71.08.90** du lundi au vendredi de 10h à 18h.

DEPISTAGE DU COVID-19 A CREON

La maison de santé et le laboratoire d'analyses médicales ont organisé un dispositif de prélèvement pour dépister les cas de covid-19. ATTENTION ce dépistage s'adresse uniquement aux patients bénéficiaires d'une prescription de leur médecin traitant.